

Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton de NOGENT LE ROI
MAIRIE DE NERON

Envoyé en préfecture le 23/11/2021
Reçu en préfecture le 23/11/2021
Affiché le 
ID : 028-212802755-20211122-29_2021D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°29/2021

Conseil municipal du 22/11/2021

Objet : **Modification de la tarification des concessions au cimetière** :

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis, à la mairie, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas DORKELD, maire de Néron, dûment convoqués. La séance a été publique.

Etaient présents : Caroline BOUCAUX, Pasquale CAPPABIANCA, Nicolas DORKELD, Véronique GAILLARD, Laurent GUILLET, Cédric HUET, Laëtitia LE GUIL, Nadia LEFEBVRE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Nicolas PELISSE, et Loïc TUTOIS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sebastian RADOVICI donnant pouvoir à Nicolas PELISSE
Daniel LEPAGE donnant pouvoir à Nicolas DORKELD
Thierry PIVAN donnant pouvoir à Loïc TUTOIS

Absents : -

Secrétaire de séance : Laëtitia LE GUIL

Date de convocation : 17-11-2021

Vu le code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R2213-2 et suivants ;
Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;
Vu le règlement du cimetière communal de Néron en date du 20/10/2011 ;
Vu la délibération n°55/2011 sur l'adoption des tarifs du columbarium ;

Monsieur le Maire annonce que suite aux nouvelles mesures sur la législation funéraire, il convient de modifier les tarifs des différents types de concessions et de ne plus proposer les concessions perpétuelles. Il est également proposé d'ajouter la redevance de superposition des corps.

La proposition faite au Conseil Municipal, est la suivante :

COLUMBARIUM				
10 ans Plaque comprise	15 ans Plaque comprise	30 ans Plaque comprise	Dispersion jardin du souvenir	Redevance pour fourniture d'une plaque jardin du souvenir
430,00	530,00	730,00	Gratuit	50 €

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE			
30 ANS	50 ANS	Redevance de superposition des corps	Caveau provisoire
200,00	400,00	100,00	Gratuit

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** :

à la majorité des voix, 14 voix « pour », 1 « Abstention » (Loïc TUTOIS), de ne plus proposer les concessions perpétuelles à compter du 1^{er} janvier 2022,

à l'unanimité, de fixer comme indiqué ci-dessus, les tarifs des concessions dans le cimetière et cases du columbarium à compter du 1^{er} janvier 2022.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune de Néron,

Et **AUTORISE** le maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Néron, le 22 novembre 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nicolas DORKELD.


